

type de montant perçu par l'artiste-auteur	Régime fiscal (impôt sur le revenu)	Si BNC frais réels N° ligne sur la 2035	Si BNC frais réels : intitulé ligne 2035	Nature fiscale et sociale du revenu	intitulé pour la déclaration URSSAF	Contribution sociale "diffuseur"	Obligation de précompte	Obligation de déclaration à l'URSSAF par le tiers versant	Documents à produire par l'artiste-auteur ou par le tiers versant
Vente par l'artiste-auteur d'œuvres corporelles originales	BNC	1	Recettes encaissées	livraison de bien, revenu principal	001 - Vente et location d'œuvres	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 5,5% (ventes d'œuvres)
Honoraires de création indissociable de l'acquisition de l'œuvre corporelle originale créée par l'artiste-auteur (commande)	BNC	1	Recettes encaissées	livraison de bien, revenu principal	001 - Vente et location d'œuvres	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 5,5% (ventes d'œuvres)
Rémunération des divers travaux d'études, de conception, de mise en œuvre nécessaires à la satisfaction d'une commande d'œuvre corporelle, publique ou privée, indissociables de l'acquisition de l'œuvre	BNC	1	Recettes encaissées	livraison de bien, revenu principal	001 - Vente et location d'œuvres	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 5,5% (ventes d'œuvres)
Location-vente d'œuvres corporelles originales	BNC	1	Recettes encaissées	livraison de bien, revenu principal	001 - Vente et location d'œuvres	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 5,5% (ventes d'œuvres)
Location d'œuvres ou d'exemplaires d'œuvre sans acquisition d'œuvre corporelle	BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	001 - Vente et location d'œuvres	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 20%
Redevances de droit d'auteur versées par un éditeur ou un producteur en France y compris avances encaissées (remboursables ou non) sur futurs versements de droits	TS ou BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	002 - Droits d'auteurs hors droits versés par un organisme de gestion collective	Oui (car "diffusion ou exploitation commerciale")	Oui sauf dispense de précompte	Oui (car "diffusion ou exploitation commerciale")	certificat de précompte du diffuseur en cas de précompte + reddition des comptes + éventuelle facture de l'artiste-auteur, TVA à 10% si renonciation de la retenue à la source de la TVA
Redevances de droit d'auteur versées par un éditeur ou un producteur dont la résidence fiscale est à l'étranger	TS ou BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	002 - Droits d'auteurs hors droits versés par un organisme de gestion collective	Non	Non	Non	reddition des comptes + facture de l'artiste-auteur, TVA à 10%
Redevances de droit d'auteur versées par un tiers en France (hors particulier et hors droits versés par un éditeur, un producteur ou un OGC)	BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	002 - Droits d'auteurs hors droits versés par un organisme de gestion collective	Oui (si "diffusion ou exploitation commerciale")	Oui sauf dispense de précompte	Oui (si "diffusion ou exploitation commerciale" ou précompte)	facture de l'artiste-auteur, TVA à 10% + certificat de précompte du tiers versant en cas de précompte
Redevances de droit d'auteur versées par un particulier	BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	002 - Droits d'auteurs hors droits versés par un organisme de gestion collective	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 10%
Redevances de droit d'auteur versées par un tiers dont la résidence fiscale est à l'étranger (hors éditeur, producteur ou OGC)	BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	002 - Droits d'auteurs hors droits versés par un organisme de gestion collective	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 10%
Redevances de droit d'auteur versées par un OGC dont la résidence fiscale est en France	TS ou BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	003 - Droits d'auteurs versés par un organisme de gestion collective (OGC)	Non (mais l'OGC collecte parfois la contribution pour le compte du diffuseur)	Oui sauf dispense de précompte	Oui	certificat de précompte de l'OGC en cas de précompte + reddition de comptes + éventuelle facture de l'artiste-auteur, TVA à 10%, en cas de renonciation de la retenue à la source de la TVA
Redevances de droit d'auteur versées par un OGC dont la résidence fiscale est à l'étranger	TS ou BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	003 - Droits d'auteurs versés par un organisme de gestion collective (OGC)	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 10%
Honoraires de création d'œuvre et rémunération des divers travaux d'études, de conception, de mise en œuvre nécessaires à la satisfaction d'une commande d'œuvre, sans acquisition d'œuvre corporelle	BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	004 - Aides à la création et rémunérations pour la conception ou la réalisation d'œuvres hors droits de diffusion et d'exploitation	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 10%
Allocation sans contrepartie en vue de favoriser la création artistique : Aide à la création, aide à l'installation, aide à l'écriture, ...	BNC	6	Gains divers	revenu principal "opération sans contrepartie"	004 - Aides à la création et rémunérations pour la conception ou la réalisation d'œuvres hors droits de diffusion et d'exploitation	Non	Non	Non	opérations sans contrepartie : hors champ d'application de la TVA, pas de facture de l'AA
indemnités forfaitaires versées aux candidats non retenus (concours, marchés...)	BNC	6	Gains divers	revenu principal "opération sans contrepartie"	004 - Aides à la création et rémunérations pour la conception ou la réalisation d'œuvres hors droits de diffusion et d'exploitation	Non	Non	Non	opérations sans contrepartie : hors champ d'application de la TVA, pas de facture de l'AA
Bourse de résidence	BNC	6	Gains divers	revenu principal "opération sans contrepartie"	005 - Bourses de résidences	Non	Non	Non	opérations sans contrepartie : hors champ d'application de la TVA, pas de facture de l'AA

type de montant perçu par l'artiste-auteur	Régime fiscal (impôt sur le revenu)	Si BNC frais réels N° ligne sur la 2035	Si BNC frais réels : intitulé ligne 2035	Nature fiscale et sociale du revenu	intitulé pour la déclaration URSSAF	Contribution sociale "diffuseur"	Obligation de précompte	Obligation de déclaration à l'URSSAF par le tiers versant	Documents à produire par l'artiste-auteur ou par le tiers versant
lecture publique de son œuvre, présentation publique de son œuvre par l'artiste-auteur	BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	006 - Lecture publique, présentation de son œuvre et/ou de son processus de création ou dédicaces	Non	Non	Non	exploitation par l'artiste-auteur lui-même de ses droits protégés (auto-diffusion), facture de l'artiste-auteur, TVA à 10%
Présentation de son processus de création par l'artiste-auteur, avec présentation publique de son œuvre	BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	006 - Lecture publique, présentation de son œuvre et/ou de son processus de création ou dédicaces	Non	Non	Non	exploitation par l'artiste-auteur lui-même de ses droits protégés (auto-diffusion), facture de l'artiste-auteur, TVA à 10%
Présentation de son processus de création par l'artiste-auteur, sans présentation publique de son œuvre	BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	006 - Lecture publique, présentation de son œuvre et/ou de son processus de création ou dédicaces	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 20%
Dédicaces (avec présentation publique de son œuvre)	BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	006 - Lecture publique, présentation de son œuvre et/ou de son processus de création ou dédicaces	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 10%
Mise en espace, accrochage et décrochage (ou montage-démontage) des œuvres de son exposition	BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	006 - Lecture publique, présentation de son œuvre et/ou de son processus de création ou dédicaces	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 10%
Remise d'un Prix ou d'une récompense pour son œuvre si le montant est imposable	BNC si montant imposable	6	Gains divers	revenu principal "opération sans contrepartie"	007 - Prix ou récompense pour une œuvre	Non	Non	Non	opérations sans contrepartie : hors champ d'application de la TVA, pas de facture de l'AA
Indemnités pour perte de gain versées pour représentation de son champ professionnel par l'artiste-auteur dans des jurys artistiques	BNC	6	Gains divers	revenu principal "opération sans contrepartie"	008 - Travail de sélection en vue de l'attribution d'un prix ou d'une récompense à un artiste-auteur	Non	Non	Non	opérations sans contrepartie : hors champ d'application de la TVA, pas de facture de l'AA
Recettes issues de la recherche de financement participatif en lien avec la création artistique et sans contrepartie	BNC	6	Gains divers	revenu principal "opération sans contrepartie"	009 - Financement participatif pour la rémunération de la création	Non	Non	Non	opérations sans contrepartie : hors champ d'application de la TVA, pas de facture de l'AA
Autoédition : Vente d'exemplaires d'œuvres auto-éditées	BNC	1	Recettes encaissées	livraison de bien, revenu principal	010 - Autoédition, autodiffusion	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, taux de TVA variable selon le support matériel de l'œuvre
Recettes issues de la recherche de financement participatif avec pré-vente d'exemplaires d'œuvres	BNC	1	Recettes encaissées	livraison de bien, revenu principal	010 - Autoédition, autodiffusion	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, taux de TVA variable selon le support matériel de l'œuvre
Redevances de droit d'auteur versées par un éditeur à un directeur de collection	TS ou BNC	1	Recettes encaissées	prestation de service, revenu principal	011 - Conception et animation d'une collection éditoriale originale	Oui (car "diffusion ou exploitation commerciale")	Oui sauf dispense de précompte	Oui (car "diffusion ou exploitation commerciale")	certificat de précompte du diffuseur en cas de précompte + reddition des comptes + éventuelle facture du directeur, TVA à 10%, si renonciation de la retenue à la source de la TVA
Rétrocessions d'honoraires perçues (co-autorat, commande d'œuvre corporelle)	BNC	1	Recettes encaissées	revenu principal, livraison de bien	012 - Rétrocessions d'honoraires perçus entre artistes-auteurs	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA 5,5%
Rétrocessions d'honoraires perçues (co-autorat, sans acquisition d'œuvre corporelle)	BNC	1	Recettes encaissées	revenu principal, prestation de service	012 - Rétrocessions d'honoraires perçus entre artistes-auteurs	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA 10%
Transmission du savoir de l'artiste-auteur à ses pairs, ateliers d'écriture ou de pratiques artistiques avec paiement direct des stagiaires à l'artiste-auteur	BNC	1	Recettes encaissées	revenu accessoire, prestation de service	013 - Cours et ateliers artistiques	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 0%
Transmission du savoir de l'artiste-auteur à ses pairs, ateliers d'écriture ou de pratiques artistiques sans paiement direct des stagiaires à l'artiste-auteur	BNC	1	Recettes encaissées	revenu accessoire, prestation de service	013 - Cours et ateliers artistiques	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 20%
Indemnités pour perte de gain versées pour représentation de son champ professionnel par l'artiste-auteur dans des rencontres ou débats	BNC	6	Gains divers	revenu accessoire "opération sans contrepartie"	014 - Participation à des rencontres publiques et débats (hors présentation de son œuvre et lecture publique)	Non	Non	Non	opérations sans contrepartie : hors champ d'application de la TVA, pas de facture de l'AA
Participation, développement, mise en forme de l'œuvre d'un autre artiste-auteur sans acte de création originale	BNC	1	Recettes encaissées	revenu accessoire, prestation de service	015 - Participation/développement/mise en forme de l'œuvre d'un autre artiste-auteur sans acte de création originale	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, TVA à 20%
Indemnités pour perte de gain versées pour représentation de son champ professionnel par l'artiste-auteur dans des instances de concertation et de gouvernance des AA	BNC	6	Gains divers	revenu accessoire "opération sans contrepartie"	016 - Représentation par l'artiste-auteur de son champ professionnel	Non	Non	Non	opérations sans contrepartie : hors champ d'application de la TVA, pas de facture de l'AA

En gras : Recettes hors champ d'application de la TVA et les cours exonérés de TVA. **NB :** ne pas tenir compte de ces recettes pour l'appréciation du seuil de franchise en base de TVA

En gris : revenus d'activités accessoires NB : Débours et honoraires rattachés à un autre artiste-auteur sont sans objet, ces sommes qui ne font que transiter sur le compte, ne font pas partie du chiffre d'affaires (des recettes) de l'AA, y compris si micro-BNC.

ATTENTION : les redevances de droits d'auteur versées doivent faire l'objet d'un prix distinct et d'un contrat de cession de droits en bonne et due forme